Les suites de la Conférence sur les seniors

1999/2008(INI) - 16/04/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de MM. Hugh McMAHON (PSE, RU) et de Edgar Josef SCHIEDERMEIER (PPE, D) sur les perspectives de vie au XXIème siècle des personnes âgées, le Parlement européen invite l'Union, les États membres, les entreprises et les partenaires sociaux à engager un processus de réflexion sociale en vue d'éliminer les discriminations à l'égard des travailleurs âgés. Il demande en outre que des stratégies soient mises en oeuvre en vue de : - mettre en place des droits de recours contre les discriminations sur le marché de l'emploi, - promouvoir l'éducation permanente et prévoir des mesures de perfectionnement et de reconversion en direction des personnes âgées, - promouvoir des formes novatrices de passage de la vie professionnelle à la retraite ainsi qu'un modèle de travail à temps partiel pour les personnes âgées, - rechercher une coordination des systèmes de prise en charge des personnes âgées et d'éliminer les incohérences entre les dispositions législatives relatives au travail et à la sécuité sociale (augmentation de l'âge de la retraite et encouragement simultané à la pré-retraite, âge légal de la retraite et pénalisation fiscale en cas de poursuite d'une activité après l'âge de la retraite), - garantir l'adaptation de l'environnement du travail et la modernisation de l'organisation du travail aux besoins des travailleurs âgés. Par ailleurs, le Parlement estime que lorsque les États membres encouragent les citoyens à prévoir une couverture sociale complémentaire personnelle, celle-ci doit avoir un caractère volontaire et ne peut aboutir à la mise en place de différents niveaux de sécurité sociale, ni à la limitation des règles de solidarité. Il met en garde contre toute forme de privatisation de la sécurité sociale. Il invite tout particulièrement la Commission à encourager la formation continue des travailleurs âgés dans le cadre du FSE et à lutter contre l'exclusion sociale de ces personnes. Il demande en outre des propositions basées sur le futur article 137 du TUE relatives à l'insertion professionnele des travailleurs âgés et à l'amélioration de leur environnement de travail ainsi qu'à la lutte contre les discriminations dont ils sont victimes. Le Parlement exige une participation appropriée des personnes âgées à la croissance de la productivité et de la prospéritéde l'Union et invite le Conseil à prévoir des orientations relatives à la politique de l'emploi explicitement dirigées vers les personnes âgées. Il demande en outre des mesures visant à garantir : - l'égalité de traitement hommes/femmes en matière de sécurité sociale, - la mobilité des personnes âgées via des réseaux de transports publics, - la prise en compte du temps consacré à l'éducation des enfants ou des handicapés dans les systèmes nationaux de sécurité sociale. Il invita les États membres à inclure les assurances-soins dans leurs systèmes de protection sociale, à lancer des actions de sensiblisation de la jeunesse aux valeurs dessystèmes de solidarité. Il demande également l'adaptation des logements aux besoins spécifiques des personnes âgées par des incitants financiers Réaffirmant le droit des personnes âgées au libre choix de leur résidence, il invite les États membres à leur garantir également le libre choix dans la fourniture des services et à prendre en compte les besoins individuels de ces personnes dans les services de développement. La Commission est invitée, pour sa part, à faire en application du futur article 152 du TUE des propositions ayant pour but la protection et l'amélioration de la santé des personnes âgées (ex.: dans le domaine de la maladie d'Alzheimer). Le Parlement se prononce également pour la valorisation des activités bénévoles des personnes âgées et à l'encouragement de la participation de ces personnes à la prise de décision à tous les niveaux. Enfin, il invite la Commission et les États membres à soutenir la représentation des intérêts des personnes âgées et à promouvoir une image plus réaliste et plus positive de la population âgée. Dans la foulée, il demande à la Commission de présenter une communication sur la vieillesse au cour du premier semestre 1999.